



HAL
open science

L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des dispositifs de participation citoyenne

Lucie Morere, Anne-Caroline Prévot, Thomas Delage, Laure Turbiani

► To cite this version:

Lucie Morere, Anne-Caroline Prévot, Thomas Delage, Laure Turbiani. L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des dispositifs de participation citoyenne. *Société, nature et biodiversité. Regards croisés sur les relations entre les Français et la nature*, pp.147-154, 2021. mnhn-03768354

HAL Id: mnhn-03768354

<https://mnhn.hal.science/mnhn-03768354v1>

Submitted on 13 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des dispositifs de participation citoyenne

Lucie Morère¹, Anne-Caroline Prévot², Thomas Delage³ et Laure Turbian⁴

Dans l'enquête « Les Français et la nature » de 2020, deux enquêtés sur cinq déclarent pouvoir en faire davantage pour protéger la nature, et un sur cinq explique ne pas avoir les moyens d'agir davantage. Qu'est-ce donc que ce « pouvoir d'agir », réel ou perçu, des citoyens et quelles opportunités ont les pouvoirs publics pour favoriser et accompagner celui-ci ?

C'est une des questions auxquelles ont voulu répondre les trois comités citoyens de l'Office français de la biodiversité et des agences régionales de la biodiversité Île-de-France et Occitanie expérimentés en 2019 et 2020. Ces dispositifs sont originaux tant par leur objectif initial (associer des citoyens à la construction de politiques publiques de biodiversité), que par leur fonctionnement (un comité qui s'auto-définit pendant un an avant d'exercer son activité pendant un an). Le suivi de ces comités suggère qu'une telle expérience peut augmenter le pouvoir d'agir des citoyens volontaires, sous certaines conditions.

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte dans son rapport de 2019 :

« Les objectifs [de durabilité] pour 2030 et au-delà ne peuvent être atteints que par des changements transformatifs [...] [c'est-à-dire,] une réorganisation fondamentale, à l'échelle du système, des facteurs technologiques, économiques et sociaux, incluant les paradigmes, les objectifs et les valeurs qui sous-tendent nos systèmes ». (IPBES, 2019, traduction des auteurs)

Cet appel à un changement de système fait écho aux différents discours sur la transition socio-écologique, que nous entendons ici comme une mise en mouvement de collectifs en synergie vers de nouvelles trajectoires sociales pour augmenter la viabilité de la planète pour les humains et les autres espèces vivantes (Theys, 2017 ; SU-ITE, 2017 ; Prévot, 2019). Ces dynamiques devraient s'appuyer sur des interactions fortes entre tous les acteurs, de l'État aux entreprises, en

passant par les collectivités territoriales, les associations et les citoyens.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB, devenue en janvier 2020 l'Office français de la biodiversité) a parmi ses missions celle de « sensibiliser et mobiliser la société ». Dans ce cadre, l'AFB a conduit en 2017 des ateliers de co-construction citoyenne pour identifier des façons d'associer les citoyens à ses activités. Deux idées ont été expérimentées en 2019 et 2020 : le Comité citoyen (CoC) de l'AFB et le Comité des résidents de l'Agence régionale de la biodiversité (expérimenté dans deux régions pilotes, l'Île-de-France et l'Occitanie). Ces expérimentations ont été suivies et analysées dans le cadre d'une convention de recherche avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Le présent article livre une présentation analytique de ces trois comités citoyens (un national et deux régionaux), expose une partie des résultats de la recherche relatifs aux motivations et aux conséquences de ces expériences pour les citoyens et les met en perspective avec les résultats de l'enquête « Les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020) et notamment son volet sur les motivations et freins des enquêtés.

Les résultats de cette étude quantitative soulignent l'envie des personnes enquêtées de contribuer à la protection de la nature, envie freinée par la perception d'un impact et d'une capacité à agir limités. Sous certaines conditions, les comités citoyens peuvent apporter des réponses à ces freins, aux échelles individuelles et collectives.

MOBILISER EN FAVEUR DE LA NATURE : UNE QUESTION DE MOYENS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Réalisée en 2020, l'enquête du SDES a notamment interrogé l'engagement des Français. Environ 52 % des personnes interrogées déclarent faire le plus qu'elles peuvent, et 40 % estiment pouvoir « en faire davantage » (graphique 1). Ces chiffres éveillent la curiosité et appellent à comprendre les freins qu'identifient ces personnes et les leviers qu'elles estimeraient pouvoir être utiles pour augmenter ou améliorer cet engagement pro-environnemental.

¹ Post-doctorante, UMR 7204 CESCO, MNHN.

² Directrice de recherche, UMR 7204 CESCO, CNRS.

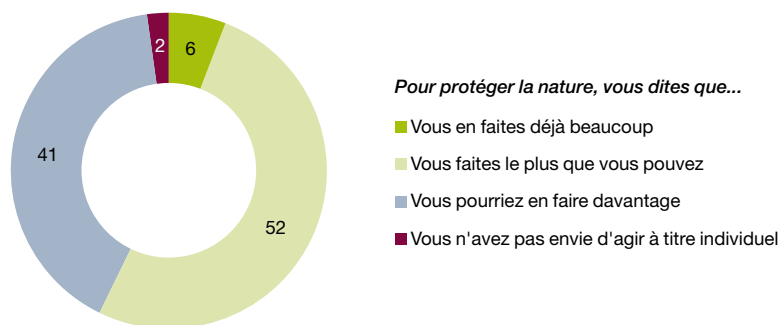
³ Chef du service « mobilisation des citoyens »/Office français de la biodiversité.

⁴ Cheffe de service adjointe « mobilisation des citoyens »/Office français de la biodiversité.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 1 : connaître ses marges de progression : la première étape pour s'engager davantage

En %



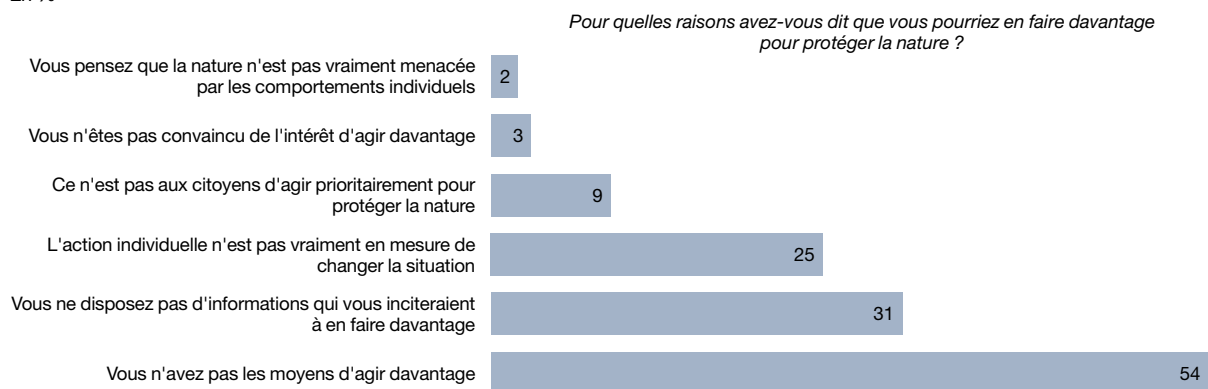
Champ : France métropolitaine.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

À la question « Pour quelles raisons avez-vous dit que vous pourriez en faire davantage pour protéger la nature ? » (posée à 40,5 % des enquêtés), un peu plus de la moitié d'entre eux (54 %) considèrent ne pas avoir « les moyens d'agir davantage »

et environ un tiers (31 %) déclarent ne pas disposer « d'informations qui [les] inciteraient à en faire davantage » (graphique 2).

Graphique 2 : améliorer les « capacités » permettrait de renforcer un engagement pro-environnemental modéré

En %



Champ : France métropolitaine : enquêtés ayant déclaré qu'ils pourraient « en faire davantage pour protéger la nature » (n = 1 542).
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

De même, à la question « Pour quelles raisons avez-vous dit ne pas avoir envie d'agir à titre individuel pour protéger la nature » posée à 1,8 % des enquêtés, très peu sont sceptiques sur l'intérêt de protéger la biodiversité⁵. Seuls 9 % d'entre eux considèrent que « les problèmes environnementaux sont

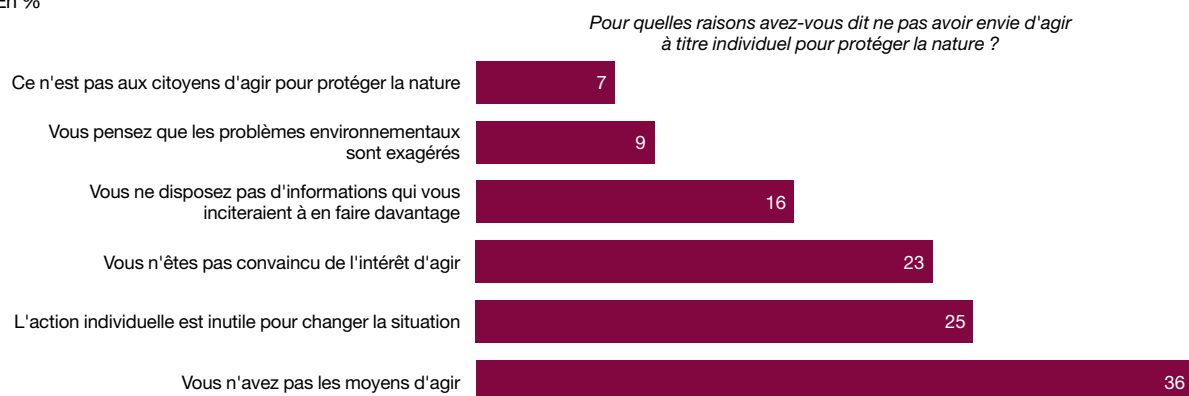
exagérés ». Là aussi, pour ce groupe de personnes n'ayant pas envie de s'engager, les principaux freins perçus relèvent des moyens et de la pertinence de l'action individuelle (graphique 3).

⁵ Gardons néanmoins en tête que s'agissant d'un questionnaire à questions multiples et fermées, l'expression libre d'avis plus opposés n'était pas possible ici.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 3 : les moyens et les effets perçus des actions environnementales individuelles sont un frein à l'engagement citoyen

En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés ayant déclaré qu'ils n'ont « pas envie d'agir à titre individuel pour protéger la nature » (n = 69).

Source : CGDD/SDDES, enquête « Les Français et la Nature », 2020

Ces réponses suggèrent la question suivante : comment conforter les moyens d'agir des citoyens en faveur de la biodiversité ?

La théorie des capacités (*capabilities*), développée par A. Sen puis M. Nussbaum, renvoie aux capacités réelles qu'ont les individus pour choisir et accomplir leurs choix de vie, leurs projets (Sen, 1985 ; Crocker, 1992). La liberté d'accomplissement est une dimension centrale de leur travail : « *Le but est bien de trouver les moyens de donner du pouvoir d'être et d'agir à ceux dont la liberté est restreinte par toutes sortes d'obstacles* » (Brugère, 2013). Plus que l'accès à un ensemble de ressources (matériels ou non), il s'agit de prendre en considération l'accès à une fonctionnalité et des capacités. Par exemple, plutôt que de se préoccuper du vélo, vu comme objet, l'approche par les capacités se soucie de ce que le vélo permet d'intéressant pour les personnes : se déplacer à bas coût, en allant plus vite et donc plus loin qu'à pied. Mais à lui seul le vélo (comme objet) ne permet pas cette fonction de mobilité, elle dépend de « facteurs de conversion » humains, sociétaux et environnementaux, c'est-à-dire d'un humain en bonne santé pour pédaler, de routes pour circuler ou encore d'un milieu naturel favorable à cette activité (Robeyns, 2005).

Dans le champ de l'engagement citoyen pour la protection de la biodiversité et à la suite de l'enquête « Les Français et la nature », on perçoit bien l'importance de sensibiliser les individus et leur apporter les ressources (connaissances, expériences, etc.). Mais qu'en est-il des conditions (facteurs de conversion) sociétales ? Comment les pouvoirs publics

peuvent-ils créer des conditions propices à l'engagement citoyen ? Les comités citoyens apparaissent comme une des solutions adaptées.

LES COMITÉS CITOYENS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE DEUX AGENCES RÉGIONALES

Afin d'associer les citoyens de manière pérenne et sincère à son fonctionnement, l'Office français pour la biodiversité⁶ a organisé des ateliers de co-construction, qui ont réuni 48 citoyens et une dizaine d'agents de l'OFB de novembre 2017 à janvier 2018. Cette initiative a été conçue en partenariat avec la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et à partir des recommandations du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Ces ateliers ont fait émerger une centaine de propositions, dont cinq ont été retenues par l'OFB pour expérimentation. Deux ont finalement été testées : le Comité d'orientation citoyenne de l'Office français de la biodiversité (CoC) et le Comité des résidents de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), expérimentés en Île-de-France et en Occitanie (tableau 1).

L'expérimentation s'est déroulée en deux étapes. La phase de « prototypage » des trois comités citoyens s'est déroulée de mai à décembre 2019. Les comités ont défini leur rôle et modalités de fonctionnement, qui ont été formalisés par écrit

⁶ Même si cette initiative a originellement été pilotée par l'AFB, il sera fait ici référence à l'OFB afin d'éviter des confusions liées au changement de dénomination de cet établissement public, survenu en janvier 2020.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

dans un mandat. La phase d'exercice s'est déroulée de janvier à décembre 2020. Les comités ont initié leur fonctionnement opérationnel avec l'élaboration d'avis sur la base de saisine (sujet formulé par l'institution) ou d'autosaisine (sujet formulé par le groupe de citoyens).

Les citoyens mobilisés dans ces comités ont été contactés et sélectionnés par le cabinet animateur de ces ateliers (qui a pour partie délégué cette opération à des prestataires). Indépendamment de l'objectif initial de « représentativité descriptive » (Hayat et Sintomer, 2013 : former un groupe ayant les mêmes proportions d'hommes et de femmes, de catégories socio-professionnelles, d'origine géographique... que la population française), ces entreprises spécialisées ont eu parfois recours à des listes préexistantes de personnes, par

exemple inscrites auprès d'instituts de sondage, de sociétés de marketing réalisant des panels de consommateurs, ou encore des opérations de client mystère (c'est le cas d'un tiers des citoyens interrogés). Les citoyens étaient indemnisés pour chaque journée d'atelier (60 €), défrayés pour les déplacements et nourris le midi. En 2020, compte tenu des confinements successifs, les ateliers se sont tenus à distance, dans un format plus court (2 à 4 heures) en fin de journée (avec une indemnisation au *pro rata temporis*). Ces séances en visioconférence ont toutes connu leur lot de difficultés : connexion difficile, faible appétence de citoyens pour les outils numériques, mais aussi quantité et qualité plus faible des interactions et mise en retrait de certaines personnes, etc.

Tableau 1 : le fonctionnement des trois comités citoyens

	Comité citoyen de l'OFB	Comité citoyen de l'ARB Île-de-France	Comité citoyen de l'ARB Occitanie
Nombre de citoyens membres du comité	Au début de l'expérimentation : 13 À la fin : 7	Au début de l'expérimentation : 10 À la fin : 6	Au début de l'expérimentation : 9 À la fin : 6
Nombre d'ateliers de prototypage en 2019	3 ateliers de 9h à 16h30	3 ateliers de 9h à 16h30 + 1 séance aux assises nationales de la biodiversité	3 ateliers de 9h à 16h30
Nombre d'ateliers opérationnels en 2020	9 ateliers (dont 7 en distanciel)	7 ateliers (dont 5 en distanciel) + 1 séance de restitution de l'avis à l'ARB en distanciel	6 ateliers en distanciel
Sujets traités par le comité et ayant fait l'objet de la rédaction d'un « avis citoyen »	2 saisines : - Lisibilité et accessibilité de la brochure <i>Espèces exotiques envahissantes</i> - Diversification du public de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) par la refonte du site internet 1 autosaisine : - Modalités d'accompagnement des éco-délégués par l'OFB	1 saisine sur la renaturation en Île-de-France	2 saisines : - Formulation de recommandations sur les publications du futur Observatoire régional de la biodiversité en Occitanie (sans avis rédigé) - Formulation de recommandations sur la renaturation et la protection des espèces en Occitanie

Source : Morère et al.

Méthode de suivi et d'étude de ces comités

Notre recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales a associé sociologie, sciences politiques et psychologie de la conservation, pour comprendre les motivations et les conséquences de la participation à ces comités citoyens. Trois méthodes complémentaires ont été utilisées par L. Morère pour étudier ces questions :

- des entretiens semi-directifs, qui créent des conditions facilitant le partage des trajectoires de vie, en posant des

questions assez ouvertes sur des thèmes spécifiques. Ces entretiens ont été conduits entre juin 2019 et novembre 2020

- des observations participantes de chaque atelier citoyen entre avril 2019 et décembre 2020. Ces observations, menées « à identité découverte » dès le début du projet, ont permis de tisser une relation de confiance avec les citoyens habitués à la présence de la chercheuse. Cette immersion dans le groupe a été précieuse pour accéder à des informations riches ;
- la production courant mai et juin 2021 d'un film-documentaire

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

à partir du portrait de trois citoyens du CoC aux trajectoires bien distinctes, pour vérifier et affiner un certain nombre d'analyses par le biais d'entretiens confirmatoires.

UN DISPOSITIF ORIGINAL ET AUX AMBITIONS PROMETTEUSES, MAIS DIFFICILES À MAINTENIR

Les professionnels de la participation qui ont accompagné cette expérimentation à ces débuts (Direction interministérielle de la transformation publique, Commissariat général au développement durable, bureau d'études AScA, cabinet de conseil *Planète publique*) ont tous relevé ses multiples originalités. Nous en discutons trois ici :

L'intention démocratique d'associer des citoyens à la construction d'une politique publique

L'AFB partait du principe que les citoyens, en tant qu'usagers de la biodiversité et bénéficiaires des services de protection de la biodiversité, ont un droit de regard et d'orientation de ce service public :

« Il apparaît cohérent que les citoyens qui sont des bénéficiaires d'un bien commun, ici la biodiversité, soient associés aux réflexions, aux décisions et aux actions visant à la préserver. Des citoyens informés et conscients de l'importance de la préservation de la biodiversité seront des facilitateurs et des renforts dans la conduite des missions de l'AFB. » (note de cadrage interne « Mobilisation, sensibilisation, communication sociétale et rôle AFB dans plan biodiversité », p. 1)

Cette intention de l'AFB s'inscrit dans les préconisations du rapport de la Commission Action publique 2022 :

« Nous pensons que les citoyens, le monde associatif, les entreprises et les start-up constituent une force d'innovation et une capacité d'action. À ce titre, il faut les associer plus étroitement à la conception même des politiques publiques. [...] Quand ils s'engagent dans des missions d'intérêt général, ils sont une chance pour les citoyens : ils augmentent l'offre, favorisent l'innovation et constituent un aiguillon qui pousse le service public à toujours s'améliorer. » (Bédague-Hamilius, Mc Innes, et Mion, 2018, p. 25)

Si l'ambition initiale des comités créés était bien de participer à la construction des politiques publiques, les travaux de ceux-ci se sont concentrés sur des projets spécifiques (par ex. amélioration de l'accessibilité de la plaquette de

communication de l'OFB sur les espèces exotiques envahissantes). Deux raisons peuvent expliquer cette distorsion : les institutions ont eu du mal à faire une place aux comités citoyens au sein de leur gouvernance qui était, soit en construction (OFB, ARB Occitanie), soit complexe et bien rodée (ARB Île-de-France). De plus, une majorité des citoyens de ces comités ne souhaitaient pas prendre part aux discussions sur les grandes orientations ou le budget de ces établissements publics, mais préféraient être au service de l'action : la décupler, la relayer, la faciliter, en proposer, etc.

Une grande importance donnée à la « co-construction » du dispositif

Pendant l'année de prototypage, les comités citoyens ont été invités à « s'inventer » : trois ateliers répartis entre avril 2019 et janvier 2020 ont été dédiés à la définition de leurs objectifs et modes de fonctionnement. Cette phase de prototypage a duré un an, soit la moitié du temps de l'expérimentation, et a été plus ou moins bien vécue selon les parties prenantes et les individus : elle a permis à l'OFB (plus spécifiquement au service mobilisation des citoyens) d'être fidèle à son engagement de co-construction, en accord avec son souhait de ne pas influencer le groupe de citoyens et de laisser s'exprimer toutes les propositions. Pourtant, le cabinet animateur du dispositif n'était pas convaincu de ce choix. Pour les animateurs, laisser les citoyens définir complètement leur instance était un exercice trop théorique et conceptuel, et pouvait ralentir et essouffler le comité. Ils estimaient que l'OFB devait déterminer les objectifs de ces dispositifs de participation (donc le rôle des comités), et réaliser un certain nombre d'arbitrages (par exemple, décider s'il s'agit d'un dispositif pérenne ou ponctuel). Le déroulement de l'expérimentation leur aura donné partiellement raison : 15 des 32 citoyens ont cessé de venir⁷, manifestant un manque d'intérêt pour la démarche ; une autre partie est restée, mais a évoqué à plusieurs reprises avoir hâte d'entrer dans le « concret du sujet ». Seule une partie minoritaire s'est accommodée de la situation, disant comprendre et accepter cette étape de prototypage.

La durée de l'ensemble de l'expérimentation

La plupart des dispositifs de type « jury citoyens » ou « conférence de citoyens » sont organisés sur un temps plus court, et le week-end (quatre week-ends d'affilée par exemple). Ici, les trois comités ont duré deux ans, et avaient lieu durant la semaine. Si cette longue durée comporte le risque que les citoyens s'essoufflent et partent, elle offre les conditions à celles et ceux qui restent de vivre une expérience immersive prolongée, significative et donc potentiellement intense et transformatrice.

⁷ Le départ de citoyens peut s'expliquer en partie par la méthode de recrutement utilisée dans les faits (voir méthodes), qui a sélectionné des personnes qui s'attendaient pour certaines à répondre à un sondage ou jouer les clients mystères, pas du tout à construire activement et expérimenter un conseil citoyen. Ce décalage entre ce que ces personnes pensaient trouver et ce qu'elles ont découvert lors des premières séances a pu créer un désintérêt et un abandon des comités. Pour autant, ce phénomène ne saurait expliquer l'ensemble de ces abandons. Car à l'inverse, certaines personnes démarchées par ces méthodes ont été très assidues aux séances du comité citoyen.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

LES MOTIFS DE LA PARTICIPATION, ENTRE OPPORTUNISME ET ESPOIR DE CHANGEMENT

Une diversité de motifs ressort de l'analyse des déclarations des citoyens lors de la première séance du comité et des explications apportées lors des entretiens (*graphique 4*).

24 des 31 citoyens concernés ont explicitement formulé avoir un intérêt ou une sensibilité pour la protection de la nature, motivation retrouvée également chez d'autres personnes sans être formulée aussi clairement. À l'inverse, aucun membre des trois comités n'avait de discours sceptique ou hostile à la protection de la nature. Cela confirme que ces dispositifs participatifs dédiés à un thème spécifique attirent surtout des personnes qui en ont un intérêt minimum, une certaine sensibilité.

Parmi les membres des comités recrutés par démarchage téléphonique, nous avons relevé un intérêt pour ces questions mais aussi l'envie d'acquérir de nouvelles connaissances (9 citoyens l'évoquent, *graphique 4*), de participer « *par curiosité, pour voir ce que ça va donner* », en quoi ça pourra être utile pour la protection de la biodiversité, comment les acteurs publics vont se saisir de ce comité et de ses avis (8 citoyens l'ont évoqué en entretien, *graphique 4*). Cette « curiosité », associée ici à une activité engageante (il faut consacrer des journées entières au comité, y être attentif, écouter les autres, réfléchir et donner un avis, etc.), peut s'interpréter selon nous

comme une forme d'espoir : les citoyens espèrent que leurs avis soient entendus, que leurs idées soient remontées aux décideurs politiques, que cela puisse être utile et permette d'avoir un réel impact sur le fonctionnement de nos institutions et la protection de la nature :

« *J'attends du factuel, du précis, voir si ça va servir à quelque chose* » (Comité des résidents de l'ARB d'Occitanie, 1^{er} atelier du 22 mai 2019)

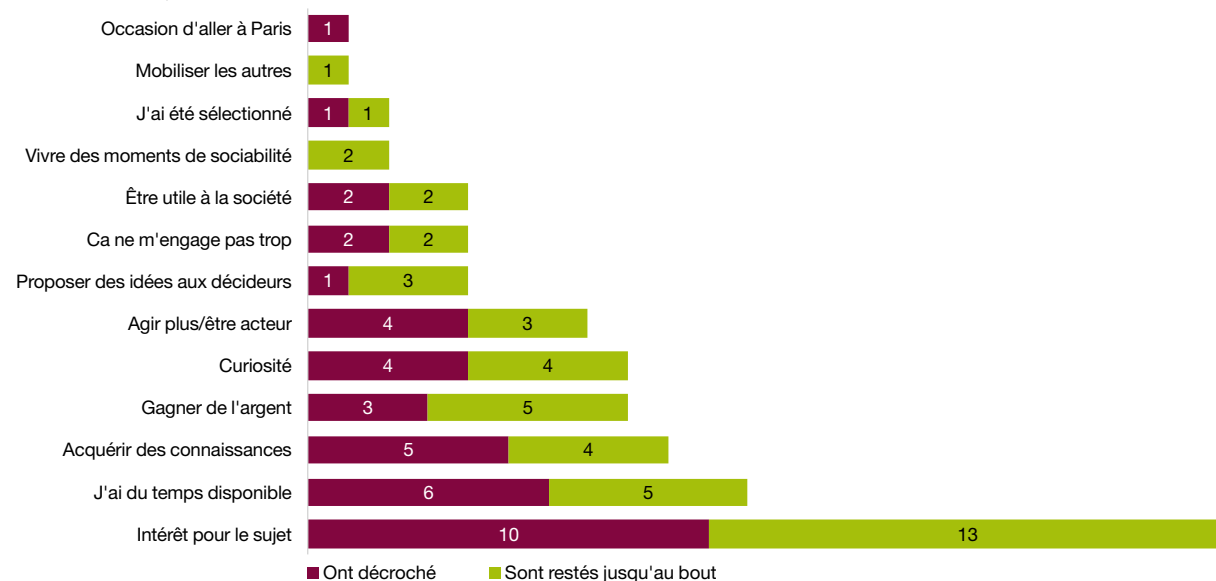
« *Je voulais voir les idées qui vont sortir des 3 réunions [...] voir ce que les pouvoirs publics vont faire avec un énième rapport* » (Comité des résidents de l'ARB Île-de-France, 1^{er} atelier du 19 avril 2019).

Les motifs de la participation à ces trois comités citoyens confirment donc les quatre registres de justification identifiés par A. Mazeaud et J. Talpin (2010) que sont le devoir civique, l'intérêt personnel, la sociabilité et l'enrichissement cognitif, bien qu'ils soient mentionnés dans des proportions inégales, à ce stade du dispositif participatif. À la marge du motif de « devoir civique », un cinquième registre semble émerger autour de cette subtile expression d'une envie de changement politico-sociétal.

Outre les interprétations possibles du nombre d'occurrence de chaque motif, leur diversité nous rappelle la pluralité des situations, logiques et attentes des citoyens.

Graphique 4 : les motifs de la participation aux comités citoyens

En nombre de citoyens déclarant ce motif



Note : ce graphique présente la répartition des motifs déclarés par les 31 citoyens : 12 du CoC, 9 d'Occitanie et 10 d'Île-de-France.
Source : Morère et al.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

DES CONSÉQUENCES PLUS OU MOINS TRANSFORMATIVES SELON LES CITOYENS

Notre enquête de terrain révèle une forte hétérogénéité dans les conséquences pour les participants, allant de la déception à l'éveil politique, ce qui confirme les résultats des travaux concernant d'autres dispositifs de participation citoyenne (Talpin 2006 ; 2010 ; 2011).

S'il est tentant de se concentrer uniquement sur le noyau dur de citoyens qui sont restés assidus jusqu'au bout des deux années d'expérimentation, il est important de rappeler que 15 citoyens sur 32 ont quitté le dispositif en cours de route (deux sont partis en pleine séance en formulant leur insatisfaction, un petit nombre a poliment indiqué par mails ou téléphone des difficultés à se libérer pour poursuivre les ateliers, les derniers ne sont tout simplement plus revenus sans justification). Cette situation révèle un intérêt limité pour le dispositif ou la faible appréciation de sa cadence et des réalisations du groupe, comme en témoigne la déception de certains :

« Peut-être que je n'ai tout simplement pas été très motivé par la matière, peut-être que s'il avait été question d'écologie au sens large je me serais senti plus impliqué. Là franchement... discuter de la grenouille de tel type plutôt que de telle autre, pourquoi les nénuphars machins ne se reproduisent plus ou se reproduisent trop... Je ne sais même plus... c'était tellement vague... encore que je respecte cette matière. Mais, oui, ce n'était pas mon truc en vérité. » (ancien membre du CoC, le 18 novembre 2020).

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de protection de la biodiversité était un des objectifs de ces comités. Notre enquête suggère qu'effectivement certains citoyens ont pu acquérir des connaissances sur la définition de la biodiversité, son état actuel ou le fonctionnement de certains écosystèmes. Un membre du CoC indiquait avoir compris la notion d'écosystème et de chaîne alimentaire lors des ateliers du CoC et que cela l'avait amené à s'interroger sur certaines de ses pratiques au jardin (« éviter de tuer les fourmis, qui doivent certainement avoir un rôle à jouer » : entretien du 20 mai 2021).

À l'occasion des Assises nationales de la biodiversité (juin 2019 et octobre 2020), certains citoyens du Comité des résidents de l'ARB Île-de-France ont été très surpris de découvrir qu'autant de personnes, en France, travaillaient sur la biodiversité et ont trouvé cela « rassurant ». Une citoyenne a beaucoup apprécié avoir découvert les trames noires⁸, un autre a apprécié les présentations sur la création de zones humides et la plus jeune participante nous a confié plus tard se questionner sur les métiers en lien avec l'environnement. Sans en faire des spécialistes, les comités ont donc aidé les participants à mieux connaître les enjeux, actions et acteurs

de la protection de la biodiversité. Si cet objectif est donc en partie atteint, rappelons cependant qu'il s'agissait là d'un moyen et non d'une fin. L'un des membres du CoC décrit l'année de prototypage comme une « année de formation », qu'il jugeait nécessaire pour pouvoir ensuite formuler des avis pertinents sur les saisines ou autosaisines à traiter (entretien du 20 mai 2021). Dans le but de sensibiliser un large public, le service « mobilisation citoyenne » de l'OFB met en œuvre des projets spécifiques qui permettent de toucher un plus grand nombre de Français (courtes vidéos diffusées dans les cinémas, intervention en festivals, partenariats avec l'Éducation nationale, etc.).

Les connaissances acquises sur la biodiversité ont permis à certains membres des comités de s'interroger sur leurs propres pratiques ou celles de leur entourage : prendre conscience des conséquences du lâcher de tortues dans le cours d'eau voisin, réaliser avoir planté une espèce exotique envahissante dans son jardin, se renseigner davantage sur tel sujet abordé en comité, voire, faire évoluer certaines pratiques individuelles (cesser la destruction de certains « nuisibles » dans le jardin ; commencer à réaliser un compost, etc.).

Participer à ces comités citoyens a aussi été l'occasion de prendre part à un exercice collectif de citoyenneté active : écouter les autres, synthétiser sa pensée, s'exprimer de manière concise, sont autant de savoir-faire utiles, voire indispensables, au bon fonctionnement d'un collectif. Pourtant, les participants n'ont pas tous profité de ces comités pour monter en compétences sur ces aspects. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que beaucoup d'ateliers ont finalement été organisés en virtuel plutôt qu'en présentiel.

Enfin, un dernier ensemble de conséquences concerne la politisation des participants, entendue ici comme la participation consciente à des actions de la sphère publique qui dépassent des préoccupations individuelles. À ce jour, ce phénomène ne concerne que deux participants, mais il est néanmoins marquant et symbolique. Deux membres du comité national ont en effet échangé en dehors du CoC et ont utilisé leur réseau personnel pour porter un projet de plantation d'une mini-forêt dans une école de la ville de Tours. L'une de ces deux personnes est aujourd'hui à l'initiative d'un projet d'ambition nationale, de renaturation des espaces urbains et périphériques peu valorisés, tels que les zones d'activités économiques, les pourtours d'établissements publics, des surfaces commerciales, etc. Pour défendre ce projet (le plan local de végétalisation), cette personne s'est informée, a démarché des scientifiques, des fonctionnaires territoriaux spécialistes de ces sujets, mais aussi des élus locaux (députés, conseillers régionaux, municipaux, etc.), des ONG ou un institut d'aménagement et d'urbanisme. Tenant à son indépendance et n'envisageant pas d'intégrer un parti politique, il décrit son initiative comme une forme de mobilisation citoyenne au service de la cité, et explique que « c'est depuis le CoC et grâce au

⁸ Les trames noires sont un réseau écologique (ensemble de corridors) caractérisé par une certaine obscurité propice aux espèces nocturnes. Elles complètent les trames vertes et bleues propices à d'autres composantes de la biodiversité.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

CoC » qu'il a eu l'envie et l'idée de développer ce projet. Les deux années de comité citoyen ont agi pour cette personne comme de l'huile sur une braise, comme un catalyseur de l'éco-acteurisation (Morère, 2017), entendue comme un processus complexe de transformation d'un individu en un acteur d'initiatives ascendantes favorables à son éco-socio-écosystème. Pour cette personne, à ce moment de son parcours individuel, la participation à ce comité citoyen national a permis une certaine forme d'empowerment individuel, d'accroissement de son capital social et de son réseau qui a renforcé et permis de concrétiser une envie d'agir.

CONCLUSION

L'expérience de l'Agence française pour la biodiversité (devenue Office français de la biodiversité) autour de trois comités citoyens nous permet de souligner le potentiel que revêt ce type de dispositif participatif en matière de mobilisation d'un petit nombre de citoyens. S'il ne correspond pas à toutes les

envies, il peut permettre de sensibiliser les participants à la complexité de la biodiversité et ses enjeux, de leur donner à voir une diversité d'acteurs et d'actions auprès desquels ils pourraient trouver leur place et, dans une certaine mesure, de catalyser de potentielles envies d'agir, dans une sphère individuelle ou publique.

À l'issue de cette expérimentation audacieuse, reste à la société le soin de décider si ces effets – aussi intéressants soient-ils – sont suffisants au regard de l'investissement qu'ils nécessitent aux échelles régionale ou nationale de mise en œuvre. Pour cela, une analyse en miroir des effets de ces dispositifs participatifs pour les politiques publiques doit encore être livrée.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer qu'une diversité de citoyens, de trajectoires individuelles et d'envies d'agir appelle à une diversité de dispositifs mobilisateurs. Un vaste chantier reste encore à entreprendre pour faire de la place aux citoyens dans des instances déjà existantes et créer de nouveaux dispositifs *ad hoc*.

BIBLIOGRAPHIE

- Bédague-Hamilius V., Mc Innes R. et Mion F. (2018), *Service public, se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, Comité Action publique 2022.
- Brugère F. (2013), *Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités*, *La Vie des idées*, 19 mars 2013.
- Crocker D.A. (1992), "Functioning and Capability: The Foundations of Sen's and Nussbaum's Development Ethic", *Political Theory*, n° 20/4, pp. 584-612.
- Hayat S. et Sintomer Y. (2013), « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, n° 50/2, pp. 5-11.
- IPBES (2019), *Résumé pour décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 60 p.
- Mazeaud A. et Talpin J. (2010), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, n° 1/3, pp. 357-74.
- Morère L. (2017), *La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités. Quelles contributions à l'éco-acteurisation des participants et au développement territorial ? Regards croisés sur 6 initiatives de développement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et de la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil)*, Thèse de doctorat en géographie, Université Lille 1.
- Prévot A.-C. (2019), « Pourquoi avons-nous tant de mal à entrer en transition ? », *H&B. La revue d'Humanité & Biodiversité*, n° 5, pp. 195-204.
- Robeyns I. (2005), "The Capability Approach: A Theoretical Survey", *Journal of Human Development*, n° 6/1, pp. 93-117.
- Sen A. (1985), *Commodities and Capabilities*, North-Holland.
- SU-ITE (2017), *Qu'est-ce que SU-ITE ?*, Institut de la transition environnementale Sorbonne Université [consultable en ligne].
- Talpin J. (2006), « Jouer les bons citoyens », *Politix* n° 75/3, pp. 11-31.
- Talpin J. (2010), « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, n° 60/1, pp. 91-115.
- Talpin J. (2011), « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatifs sur les acteurs », communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, EHESS Paris, 21 octobre 2011, 23 p.
- Theys J. (2017), « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, n° 25-spécial « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'Environnement (1990-2016) », pp. 84-92.